

été déposés au rang des minutes du notaire soussigné le 12 Août 1976 et publiés au premier bureau des Hypothèques de TARBES le 1er Septembre 1976, volume 1066, Numéro 6.

Ledit lotissement ayant fait l'objet d'un arrêté modificatif de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées en date du 17 Novembre 1978, dont une ampliation à laquelle était jointe un plan dudit lotissement et une délibération de la commune d'IBOS, concernant les modifications apportées, a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné le 10 Janvier 1979, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES le 16 janvier 1979, Volume 1508, Numéro 6.

Moyennant le prix principal de CINQUANTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS SOIXANTE SIX CENTIMES (53.171,66 F) dont T.V.A. : DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS SOIXANTE SIX (2.666,66 F).

Fait à ARREAU (Hautes-Pyrénées),  
L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF,

Le 20 Juin

Pour servir et valoir ce que de droit.

JRAN - CHARLES DEFFIS  
NOTAIRE ASSOCIÉ  
65240 ARREAU

